

L'assistance aux formalités modifications

La CMA de l'Ariège vous accompagne
dans toutes les modifications
juridiques de votre entreprise

► Objectif

Accompagner et assister le chef d'entreprise dans toutes les modifications administratives obligatoires de son entreprise et délivrer les extraits modifiés d'inscription au répertoire des métiers.

► Bénéficiaires

Tous les chefs d'entreprise du secteur des métiers : entreprise individuelle ou société.

► Prestation

Pour toute modification obligatoire, tel que le changement de statut, d'adresse, d'activité,

la CMA vous apporte :

- l'information sur les pièces à fournir,
- l'assistance lorsque le dossier est incomplet.

La CMA vous délivre :

- les récépissés avec les modifications effectuées.

La CMA transmet :

- la formalité aux organismes partenaires.

► Modalités

Sur rendez-vous à Foix
Par courrier

► Références

Le Centre de Formalité de la CMA est le seul reconnu par l'INSEE, l'URSSAF, le RSI, les Services fiscaux, la Chambre de Commerce et d'Industrie, le Greffe du Tribunal de commerce pour les entreprises dont une activité relève du secteur des métiers

► Contacts

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège
Tél. : 05.34.09.79.03
Centre de Formalités des Entreprises et Répertoire des Métiers
b.rincon@cm-ariège.fr
m.gadal@cm-ariège.fr



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Ariège

Chef d'entreprise : développement, promotion, modernisation